

# MISSION INSTITUTIONNELLE — COORDINATION

**La mission de coordination consiste à coordonner et à faciliter le fonctionnement de l'équipe régionale.**

Article 2.2 du Règlement Général

## Conditions

- Être adhérent·e de l'association
- Être âgé·e de 16 ans minimum
- Être élu·e au congrès régional
- Être nommé·e par le comité directeur



A noter : La personne est membre de l'équipe régionale et partage donc les différentes missions de cette dernière : suivi des groupes...

## La personne est garante

- Du lien constant avec l'équipe nationale afin d'assurer l'intégration des activités régionales à celles de l'ensemble de l'association.
- De la mise en œuvre des objectifs de développement, de gestion, de formation et d'animation fixés par le congrès régional.
- De la coordination des travaux de l'équipe régionale et de ses commissions éventuelles.
- De l'accueil et de la formation des membres de l'équipe régionale.

## La personne fait

- Anime l'équipe régionale et planifie ses travaux.
- Organise et anime le système de communication au sein de la région.
- Coordonne la répartition des missions inhérentes à l'équipe régionale entre les différents membres.
- Organise les réunions à dimensions régionales.

## Modalités d'élection

- Candidatures individuelles.
- Elu·es lors d'un vote à bulletin secret.
- Majorité absolue des personnes ayant émargé.
- Une même mission ne peut pas être assurée par deux personnes.
- Une même personne ne peut pas assumer plus de 3 missions institutionnelles d'une même structure.

## Durée de mandat

On peut faire maximum 8 ans consécutifs (avec réélection tous les 2 ans). Après 8 années consécutives, on ne peut plus candidater pendant 2 ans.

## une année de coordination régionale au sein de l'asso

automne

hiver

printemps

été

**septembre : contacter les coordinateur.ices** des SLA afin de faciliter la rentrée et l'actualisation des plans d'action locaux

**préparation du congrès :** évaluer le plan d'action régional, **réactualiser** la stratégie et **mobiliser** au sein de l'équipe régionale

**après le congrès :** accueillir et animer la nouvelle équipe régionale, **planifier les projets** et **outiller la communication**

**animer l'équipe régionale, formaliser les délégations** et réunir le **comité régional**

aux côtés de l'équipe, veiller aux camps et préparer la rentrée

**septembre - octobre :** **animer l'équipe** régionale, planifier les projets et réunir le **comité régional** de rentrée

**novembre - décembre :** organiser le tremplin d'automne pour **accueillir et former** les nouvelles équipes locales

**congrès :** aux côtés de l'équipe régionale, **animer le congrès et porter le rapport moral** (volet "vie de l'équipe et de la région")

**avril :** **participer** à la rencontre des équipes régionales

**août :** **animer la rentrée de l'ER.** Un petit séminaire, une visio au minimum pour actualiser "qui fait quoi"